

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET
-SUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- SUR UNE DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi

(ARTICLES L181-10, L.123-6 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : PROJET D'EXTENSION DE LA BASE LOGISTIQUE INTERMARCHÉ FAISANT L'OBJET DES DEMANDES SUIVANTES :

- **AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

PÉTITIONNAIRE : S.A.S. ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONALE (SIÈGE SOCIAL : 24 RUE AUGUSTE CHABRIÈRE – 75015 PARIS)

- **PERMIS DE CONSTRUIRE**

PÉTITIONNAIRE : S.A.S. ITM IMMO LOG (SIÈGE SOCIAL : 6 ALLÉE DES EXPOSITIONS – 91078 BONDOUFLE)

- **DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi**

PÉTITIONNAIRE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CLÉRY, DU BETZ ET DE L'OUANNE (ADRESSE : 569 ROUTE DE CHÂTILLON-COLIGNY 45220 CHATEAU-RENARD)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS, AU LIEU-DIT « LA CAVE HAUTE »

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 31 JOURS, DU LUNDI 31 AOÛT AU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020 INCLUS

LES DOSSIERS, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT ET SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE, ASSORTI DES AVIS DE LA MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, AINSI QUE LE DOSSIER DE DÉCLARATION DE PROJET ET DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUi, SONT DÉPOSÉS À LA MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE SUR SUPPORTS PAPIER ET INFORMATIQUE, PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE, ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

LE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques>

LE PUBLIC POURRA SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DU SIÈGE SOCIAL DE LA SAS ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONALE

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS, MME MARTINE RAGEY, GÉOMÈTRE-EXPERT HONORAIRE, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR RECEVOIR SES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES À LA MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS AUX DATES SUIVANTES :

- LUNDI 31 AOÛT 2020 DE 9H00 À 12H00
- MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020 DE 13H30 A 16H30
- VENDREDI 18 SEPTEMBRE DE 13H30 À 16H30
- MERCREDI 30 SEPTEMBRE DE 9H À 12H00

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, **LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- SUR LE REGISTRE OUVERT À CET EFFET À LA MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS
- PAR COURRIER À L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR À LA MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS
- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : ddpp-sei-itmlai@loiret.gouv.fr

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DES ENQUÊTES PUBLIQUES À LA MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS, À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL) ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE, LES DÉCISIONS D'AUTORISATION SUR LES DEMANDES FAISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SERONT PRISES PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES CI-APRÈS DÉSIGNÉES :

- PC N°04528119H0005 :M.LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CLÉRY, DU BETZ ET DE L'OUANNE ;

-AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE : M.LE PRÉFET

-LA DEMANDE D'APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI SERA SOUMISE AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CLÉRY, DU BETZ ET DE L'OUANNE